



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°6
Réunion du 6 septembre 2023

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU
CLUB**

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	/
● Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	/
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---------------------------------------------------------------------	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 30/09/2023 au 06/10/2023					
Dossier N°79	30/09/2023	553138	C.S.M CLAMART	Forfait avisé hors délais : U18 D3 du 01/10/2023 - n°25947215 COLOMBIENNE FOOT ES 22 / CSM CLAMART 21	COLOMBIENNE FOOT ES 22 : 3 points (5 buts) CSM CLAMART 21 : -1 Point (0 but) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe CSM CLAMART 21 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°81	02/10/2023	500732	BAGNEUX COM	Forfait avisé : U11F poule A du 07/10/2023 - n°27360846 BAGNEUX COM 1 / CHAVILLE FC 1	1er Forfait avisé de BAGNEUX COM U11F poule A du 07/10/2023
Dossier N°83	02/10/2023	500561	NANTERRE ES	Dérogation horaire : U14 D3 à 16h30 Gabriel péri 3	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°84	02/10/2023	500561	NANTERRE ES	Dérogation horaire : U14 D5 Poule A et E à 16h30 Gabriel péri 2	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°85	02/10/2023	524007	LEVALLOIS SPC	Nous informe d'une erreur de coup d'envoi en U18 D4, à 15h30	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°86	03/10/2023	500561	NANTERRE ES	Dérogation horaire : U12 Espoir à 14h00 Gabriel péri 3	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°88	03/10/2023	514386	PUTEAUX CSM	Nous informe de l'indisponibilité de leur terrain le 08/10/2023 pour le match : U16 D3 du 08/10/2023 - n°25948721 PUTEAUX CSM 22 / NANTERRE ES 23 Demande d'inversion	Suite à vos accords respectifs, nous vous confirmons que la rencontre ci-dessous <u>EST INVERSEE Coup d'envoi à 15h30</u> étant donné qu'il y a déjà une rencontre de ligue sur le terrain de Nanterre à 13h30. U16 D3 du 08/10/2023 - n°25948721 PUTEAUX CSM 22 / NANTERRE ES 23 <u>STADE GABRIEL PERI 3</u> <u>COUP D'ENVOI 15H30</u>
Dossier N°89	03/10/2023	500561	NANTERRE ES	Dérogation horaire : U13 Label à 14h00 Gabriel péri 2	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°90	03/10/2023	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé : U13F poule B du 07/10/2023 - n°27360763 ASNIERES FC 1 / MALAKOFF USM 1	1er Forfait avisé de MALAKOFF USM U13F poule B du 07/10/2023

Dossier N°92	04/10/2023		3CD	Futsal D1 N°26086397 du samedi 7/10/2023 Gennevilliers soccer - Asnières Futsal 2	<p>La 3CD vous informe que suite à un match de Coupe Nationale Futsal du club de Gennevilliers Soccer. le dimanche 08/10/2023, le lendemain d'un match de Championnat District. Pour rappel et conformément au règlement 2 rencontres officielles ne peuvent se jouer en moins de 48h, d'autre part la Coupe Nationale Futsal est prioritaire par rapport au championnat du District.</p> <p>Par conséquent, La 3CD décide que la rencontre ci-dessous est reportée au SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023 Gymnase et horaire habituel.</p> <p>FUTSAL D1 du samedi 7 octobre 2023 - n° 26086397 Gennevilliers Soccer 1 - FC Asnières Futsal 2</p>
Dossier N°93	04/10/2023	500009	GARENNE COLOMBES	Nous informe de l'impossibilité de faire la demande sur footclubs pour modifier l'heure du coup d'envoi des matchs U12 Poule D et F.	Accord de la 3CD et procède aux modifications.
Dossier N°96	05/10/2023	509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY	Nous informe d'un doublon de match en U18 le 15/10/2023	<p>Suite au courriel du club de Voltaire nous informant d'un doublon avec un match de Gambardella concernant la rencontre ci-dessus le 15/10/23. Pour rappel un match de Coupe Gambardella est prioritaire par rapport à une rencontre de championnat du District.</p> <p>Par conséquent la 3CD décide après consultation des calendriers respectifs que la rencontre ci-dessus est reportée au DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2023.</p> <p>U18 D3 du 15/10/2023 - n°25947229 VOLTAIRE CHATENAY 21/ CSM CLAMART 21</p>

Dossier N°97	04/10/2023	540587	NEUILLY OLYMPIQUE	<p>Nous informe de l'impossibilité de faire la demande sur footclubs pour modifier l'heure du coup d'envoi en U14 D2.</p> <p>U14 D2 du 07/10/2023 - n°26084401 NEUILLY OLYMPIQUE / MONTRouGE FC 3</p>	<p>Suite au courriel de NEUILLY OLYMIQUE nous informant d'un doublon d'horaire avec un match de Ligue concernant la rencontre ci-dessus du 07/10/23.</p> <p>Pour rappel un match de la Ligue de Paris est prioritaire par rapport à une rencontre de championnat du District.</p> <p>Par conséquent la 3CD décide d'AVANCER à 14h le coup d'envoi de la rencontre ci-dessus (au lieu de 15h45).</p> <p>U14 D2 du 07/10/2023 - n°26084401 NEUILLY OLYMPIQUE / MONTRouGE FC 3</p>
Dossier N°98	05/10/2023	527758	SEVRES FC	<p>Nous informe de l'impossibilité de faire la demande sur footclubs pour modifier l'heure du coup d'envoi à 16H30 pour la rencontre ci-dessous :</p> <p>SENIORS FEMININES du 07/10/2023 - n°27144535 SEVRES FC 1 / BAGNEUX COM 1</p>	<p>Suite au courriel de SEVRES FC et après consultation des installations et du calendrier, la rencontre ci-dessous est avancée à 16h30.</p> <p>SENIORS FEMININES du 07/10/2023 - n°27144535 SEVRES FC 1 / BAGNEUX COM 1</p>
Dossier N°99	03/10/2023	560548	ASNIERES FUTSAL	<p>Dérogation annuelle :</p> <p>FUTSAL D1 équipe 2 le dimanche à 16h30</p>	<p>La 3CD prend note et procède aux modifications.</p>
Dossier N°100	03/10/2023	528217	ARARAT ISSY	<p>Demande d'inversion pour la rencontre ci-dessous suite çà un trop grand nombre de matchs :</p> <p>Séniors D5 poule B du 08/10/2023 - n°25925271 ARARAT ISSY / CHATILLONNAIS SCM</p>	<p>La 3CD prend note et décide d'inverser la rencontre ci-dessous qui devient à 13h00 au stade Guy Moquet 1.</p> <p>Séniors D5 poule B du 08/10/2023 - n°25925271 CHATILLONNAIS SCM / ARARAT ISSY</p>
Dossier N°101	30/09/2023	500692	MEUDON AS	<p>Nous informe d'un problème de transmission de FDM pour la rencontre :</p> <p>U14 D5 poule D du 30/09/2023 - n°27158944 MEUDON AS 3 / ACBB 6</p>	<p>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</p>
Dossier N°102	01/10/2023		3CD	<p>Réception courriel d'un arbitre officiel nous informant que la rencontre ci-dessous a été arrêtée suite à un problème d'éclairage.</p> <p>SENIORS D5 poule B du 01/10/2023 - 25925267 FONTENAY AUX ROSES 2 / ANTONY FOOT EVOLUTION</p>	<p>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</p>

Dossier N°103	05/10/2023		3CD	Réception FMI, rencontre arrêtée pour nombre insuffisant de joueurs. U18 D1 du 01/10/2023 - n°25946910 NANTERRE ES 22 / ASNIERES FC 21	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°104	05/10/2023		3CD	Retour de la permanence informant rencontre non jouée pour non-présentation du listing joueur pour le club de SCEAUX. U15 D5 poule du 30/09/2023 n° 27158940 Vanves Stade 22 / Sceaux Fc 21	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°105	05/10/2023	500009	GARENNE COLOMBES	Nous informe que la rencontre ci-dessous n'a pas eu lieu suite à un seul dirigeant pour le club de CLICHY S/SEINE. U14 D5 poule E du 30/09/2023 - n°27140747 GARENNE COLOMBES 22 / CLICHY S/SEINE 26	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°106	05/10/2023	500561	NANTERRE ES	Suite à un doublon de match à 17h00, demande que la rencontre ci-dessous se joue à 15h00 : U14 D5 poule E du 07/10/2023 - n°27140751 NANTERRE ES 24 / RUEIL MALMAISON FC 24	Suite au courriel du club de Nanterre ES nous informant d'un doublon d'horaire avec un match U14 concernant le match ci-dessous du 07/10/23. Par conséquent la 3CD décide d'AVANCER à 15h le coup d'envoi du match cité en objet (au lieu de 17h) U14 D5 poule E du 07/10/2023 - n°27140751 NANTERRE ES 24 / RUEIL MALMAISON FC 24
Dossier N°107	05/10/2023		3CD	Doublon de match en SENIORS FEMININES	Suite à un doublon de l'équipe de Clamart CSM le samedi 14 octobre 2023 avec au programme un match de Championnat Séniors Féminines de District et un match de Coupe de France Féminine. Pour rappel le match de Coupe de France Féminine est prioritaire par rapport à une rencontre de championnat du District. Par conséquent, après consultation des calendriers respectifs, la 3CD décide de reporter la rencontre au <u>SAMEDI 21 OCTOBRE 2023.</u> Séniors Féminines D1 du 14/10/23 - n°27144538 Clamart CSM 1 / FC Bourg la Reine 1

Dossier N°108	06/10/2023		3CD	FUTSAL D1 du 07/10/2023 n° 26086395 LES PETITS PAINS 2 / CHATILLON FOOT SALLE 1	Après vérification, constatant que l'équipe DES PETITS PAINS et l'équipe de CHATILLON FOOT SALLE ont un nombre insuffisant de licences validées et qualifiées pour la rencontre officielle du 07/10/2023, ci-dessous. Par conséquent suivant l'article 40.2 du R.S.G. , la 3CD décide de donner match perdu pour erreur administrative à l'équipe des PETITS PAINS et à l'équipe de CHATILLON FOOT SALLE. PETITS PAINS 2 : 0 point // 0 but CHATILLON FOOT SALLE 1 : 0 point // 0 but
Dossier N°109	06/10/2023		3CD	SENIORS D5 poule A du 08/10/2023 LES PETITS PAINS 1 / JSC NANTERRE 2	Suite au courriel de la ville de Colombes nous informant de l'indisponibilité du stade Charles Peguy 3, Par conséquent la 3CD après consultation des calendriers respectifs et des installations décide d'inverser la rencontre et devient SENIORS D5 poule A du 08/10/2023 n°27185232 JSC NANTERRE 2 / LES PETITS PAINS au stade Pascucci coup d'envoi 17h30 avec un arbitre et un délégué officiel à la charge des deux clubs.
Dossier N°110	06/10/2023	560962	ECOLE JEAN MENDEZ	Forfait avisé hors délais : U10 poule A du 07/10/2023 – n°27344127 ECOLE JEAN MENDEZ 21 / JEUNES D'ANTONY 21	1er Forfait avisé hors délais de ECOLE JEAN MENDEZ 21 en U10 poule A du 07/10/2023. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°111	06/10/2023	527758	SEVRES FC	Forfait avisé hors délais : ANCIENS +45ans à 8 du 08/10/2023 – n° 27160659 SEVRES FC 92 2 / ARARAT ISSY 2	ARARAT ISSY 2 : 3 points (5 buts) SEVRES FC 92 2 : -1 Point (0 but) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe SEVRES FC 92 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

II. FDM/FMI MANQUANTES

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U14 D5 poule A

30/09/2023 n° 27136463 Villeneuve Garenne 23 / Garches Vaucr 21

ENGAGEMENTS DISTRICT 92 UNIQUEMENT

ENGAGEMENTS - District 92

<i>FUTSAL U17</i>			<i>FUTSAL U8-U9</i>		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
546651	SCEAUX FC	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
			500051	ACBB	Equipe 1
			500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
			850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

FUTSAL U6-U7

560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2
850456	CHATILLON FOOT SALLE	Equipe 1

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°1
Réunion du 5 octobre 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

Excusé :

=====

La commission se réunit **tous les mardis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT – IMPORTANT

Une réunion en Visio a eu lieu le vendredi 29 septembre. La C.D.I.F. regrette le faible nombre de clubs présents alors que dès la première journée nous rencontrons les insuffisances sur quelques rencontres.

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

L'application de l'article 19 et suivant :

- Pour une équipe de jeunes, 2 dirigeants ou éducateurs majeurs licenciés doivent accompagner l'équipe
- L'un doit être le dirigeant responsable, présent sur le banc toute la rencontre
- L'autre peut être (c'est la tolérance admise)
- Ou sur le banc de touche
- Ou arbitre assistant (dans ce cas cela peut être un mineur de + de 16 ans avec une licence « dirigeant »
- Ou délégué de club

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :



- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

ARARAT ISSY – match n° 25981508

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 17 octobre à 12h au district.

Pour absence de codes pour accéder à la feuille de match (cas n°2)

ANCIENS

D5 : 27097205 – A.S. CHEMINOTS OUEST

U 16

D5 C : 25983796 – C.S.M. GENNEVILLIERS

U 14

D5 C : 27139582 – E.S. COLOMBIENNE

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

ANCIENS

D2 : 25920993 – P.C. ASNIERES
: 25920995 – A.S. FONTENAY

U 16

D2 : 25948624 – A.C. BOULOGNE BILLANCOURT

U 14

D5 A : 27136463 – A. VILLENEUVE la GARENNE
D5 D : 27158940 – F.C. SCEAUX

Pour absence de récupération d'équipe (cas n°4)

U 14

D2: 26084396– F.C. MONTRouGE 92
D5 D: 27140750- ACADEMIE ASNIERES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.